

ÉCONOMIE P.6

« L'industrie française est une activité essentielle prête à redémarrer »

PHILIPPE DARMAYAN, PRÉSIDENT DE L'UMM



# Aujourd'hui en France

## DIMANCHE

12 AVRIL 2020 / N° 6720 / 1,30 €

**Exclusif** Des notes confidentielles alertent sur une possible explosion sociale à la fin du confinement

PAGE 13



Reportage  
Comment  
l'Allemagne  
combat le Covid  
PAGES 8 ET 9

# Des Français formidables

Fabrication de masques, soutiens logistiques, paniers-repas, dons de congés payés, cagnottes... les initiatives se multiplient pour remercier les soignants. De belles histoires.

PAGES 2 A 4



M 00184-412 - F - 1,30 €

ANDORRE : 1,60 € - DOM-TOM : 2 € - BELGIQUE : 1,60 € - SUISSE : 2,70 FS - ESPAGNE : 2,10 € - ITALIE : 2,10 € - GRÈCE : 2,10 € - MAROC : 14 MAD - PORTUGAL : 2,10 € - ZONE CFA : 1500 CFA - TUNISIE : 3300 DTU

ÉCO

CRISE  
DU  
CORONA  
VIRUSPROPOS RECUEILLIS PAR  
CATHERINE GASTÉ

Pour Philippe Darmayan, patron des métiers de la métallurgie, l'industrie française est une activité essentielle à la nation en cette période de crise sanitaire.



L. BÉGIN/AGF/AGF

## « L'industrie est prête au redémarrage »

**Philippe Darmayan**, président de la fédération de la métallurgie (UIMM), lance un appel à Emmanuel Macron. Selon lui, le secteur peut reprendre son activité.

**À LA TÊTE** de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) depuis 2017, Philippe Darmayan représente 42 000 entreprises de l'automobile, de la sidérurgie ou de l'aéronautique et 1,5 million d'emplois en France. Il lance un appel à Emmanuel Macron, qui doit s'exprimer demain soir, pour qu'il reconnaisse le caractère essentiel de toutes les filières industrielles. « Le plan d'urgence ne suffira pas, prévient le patron d'ArcecorMittal, si l'arrêt de l'activité dure trop longtemps »

**PHILIPPE DARMAYAN**  
Dans quel état est l'industrie française ?

Elle va mal. Après vingt-six jours de confinement, nous sommes dans une situation

extrêmement préoccupante. Parmi les secteurs de l'industrie, l'automobile est à moins 80 % d'activité, l'aéronautique, quasiment à l'arrêt, la sidérurgie à moins 80 %. Sur l'ensemble de la chaîne, y compris les PME, toutes ces entreprises sont aujourd'hui sous perfusion de trésorerie. Cela ne peut pas durer très longtemps. Sans quoi nous allons nous retrouver demain face à une série de faillites.

**Comment se fait-il que les entreprises soient quasiment à l'arrêt ?**

Le président de la République a fait appel à la responsabilité de chaque Français pour lutter contre cette épidémie. Donc quasiment tous les entrepreneurs se sont arrêtés.

Il était hors de question de poursuivre une production dans des conditions sanitaires insuffisantes.

**Combien de temps faudra-t-il pour que l'activité reprenne ?**

Tout dépend des décisions politiques qui seront prises. Mais une chose est sûre : nous savons aujourd'hui comment faire tourner nos ateliers en toute sécurité et nous sommes prêts pour un redémarrage dans des conditions sanitaires irréprochables. Nous avons travaillé avec les syndicats pour pouvoir fonctionner en toute sécurité. Nous avons élaboré avec eux une série de mesures particulièrement strictes pour adapter l'organisation et l'environnement de travail dans les usines. C'est le dialogue social qui a permis de le faire intelligemment. Directions et salariés, on est face à un ennemi commun.

**Quelles mesures ont été mises en place ?**

Avant même de dire que l'on va mettre des protections, des masques à chaque personne, nous avons réfléchi à l'aménagement des ateliers pour qu'ils soient sûrs. Par exemple, beaucoup d'entreprises ont décidé de réduire les heures de travail de huit à six heures, pour qu'une décontamination complète soit faite entre chaque service. Dans les entreprises où il est impossible d'avoir des postes éloignés de 1 m, les salariés travaillent notamment avec des masques. Nous

avons travaillé tout cela avec les syndicats et signé une déclaration commune avec trois d'entre eux. On a aussi signé un accord sur la fixation de congés payés par l'employeur pour être prêt à la reprise.

**Toutes les activités industrielles sont-elles essentielles en temps de confinement ?**

Oui, toute l'industrie française est une activité essentielle à la vie de la nation et au quotidien des Français ! Chaque industrie fait des produits qui servent à ce qui est appelé l'industrie de santé. Faire des masques demande une industrie du papier, une industrie de la couture, une industrie du plastique. Toutes les industries sont reliées entre elles. Et, finalement, chaque entreprise industrielle a aujourd'hui des activités essentielles pour la santé, l'alimentation, l'énergie... Le risque, en prenant une règle qui détermine ce qui est essentiel ou ce qui ne l'est pas, est par exemple de manquer

de boîtes de conserve parce que l'industrie de l'acier sera considérée comme non essentielle. Les Italiens ont cherché à faire une liste qu'ils n'ont pas cessé de modifier, ça n'a pas marché.

**Le plan d'urgence suffira-t-il ?**

Dans la série de mesures prises par le gouvernement, la stratégie est la bonne. Pour éviter les licenciements, nous avons besoin du chômage partiel. Mais pour le redémarrage, le plan d'urgence ne suffira pas, et il ne nous protégera pas du déclin si l'arrêt de l'activité dure encore trop longtemps. Il faudra un plan de relance, de retour à la normale, pour qu'on y voie clair. Il doit être bâti rapidement. N'ajoutons pas à la catastrophe sanitaire un drame économique et social.

**Qu'attendez-vous du discours d'Emmanuel Macron ?**

J'attends du président qu'il nous dise : « Vous êtes essentiels à la nation » ; « J'ai compris que vous étiez capables de vous organiser face à la crise » ; « Et, au plan économique, je souhaite que filière par filière vous me disiez comment vous pouvez repartir et assurer une puissance de la France qui nous permette de surmonter cette crise ». Cette crise a fait la démonstration que l'industrie est nécessaire, que certains secteurs de souveraineté sont fondamentaux. Sans l'industrie, il n'y a pas d'avenir économique.



Nous savons aujourd'hui comment faire tourner nos ateliers en toute sécurité et dans des conditions sanitaires irréprochables

## Déjà 8 millions de salariés au chômage partiel

En une semaine, 3 millions de travailleurs supplémentaires ont été placés en activité partielle.

PAR MARC LOMAZZI

**20**  
MILLIARDS  
D'EUROS  
CE QUE COÛTERA  
AU MOINS  
LE DISPOSITIF  
À L'ÉTAT ET  
À L'ASSURANCE  
CHÔMAGE

**LE CHIFFRE** donne le tournis. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé hier sur son compte Twitter que 8 millions de salariés étaient désormais touchés par le chômage partiel. C'est 3 millions de plus en une semaine et un nouveau record puisque, a souligné Muriel Pénicaud, « plus d'un salarié du secteur privé sur trois » est en activité partielle moins d'un mois après le début du confinement mis en place pour freiner la propagation du Covid-19.

A ce jour, 700 000 entreprises et associations ont eu recours au dispositif exceptionnel mis en place par le gouvernement qui permet au salarié d'être indemnisé à hauteur de 70 % du salaire brut et de 84 % du salaire net. Un dispositif destiné à éviter des licenciements massifs et dont le coût, partagé entre l'Etat et l'Assurance chômage, dépassera les 20 milliards d'euros.

**Le gouvernement met en garde contre la fraude**

Pour gérer cette avalanche de demandes, le ministère du Travail a précisé la semaine dernière que les entreprises ont jusqu'au 30 avril pour faire une demande de chômage partiel pour le mois de mars. Autre précision : les salariés ayant démissionné juste avant le confinement parce qu'ils avaient une promesse d'emploi pourront bien bénéficier de l'assurance chômage.

La vague de chômage partiel devrait continuer à enfler. Ainsi, Disneyland Paris, dont la plupart des 1700 employés ont été mis en activité partielle le

1<sup>er</sup> avril, a indiqué hier vouloir aussi faire bénéficier du dispositif les intermittents et les CDD qui devaient rejoindre le parc de loisirs dans les semaines à venir, soit 1 300 personnes au total. Les négociations sur ce point avec les syndicats ont déjà débuté.

Dans ce contexte, le gouvernement a mis en garde les entreprises contre la fraude. « Il y aura des contrôles », a prévenu hier sur France Info la secrétaire d'Etat à l'Economie, Agnès Pannier-Runacher. S'ils « montrent que le chômage partiel est utilisé à mauvais escient et que des gens cumulent chômage partiel et télétravail, ça va très mal se passer pour les entreprises concernées », a-t-elle averti. Et les sanctions peuvent être lourdes. A savoir le remboursement des sommes per-



REUTERS/LEONARDO

ques au titre du chômage partiel, l'interdiction de bénéficier, pendant une durée maximale de cinq ans, d'aides publiques en matière d'emploi ou de formation professionnelle, deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Paris (Viii<sup>e</sup>), mercredi.  
Muriel Pénicaud, ministre du Travail, souligne qu'un salarié du privé sur trois est concerné par le dispositif.